

AGENTS DE SNCF GARES & CONNEXIONS

INTÉRESSEMENT

1358,73 €*

L'UNSA obtient de nouveau, pour les agents de la SA Gares & Connexions, un montant jamais atteint !



En signant l'accord d'intéressement, l'UNSA-Ferroviaire a souhaité que les salariés de la SA soient pleinement associés au partage de la création de valeur réalisée au cours de l'année.

BON À SAVOIR

Pour être valable, un accord doit être signé par une ou plusieurs organisations syndicales représentant au moins 50 % des salariés.

La confiance que vous avez accordée à l'UNSA-Ferroviaire lors des dernières élections CSE G&C permet à vos représentants UNSA de négocier et signer **SEULS** cet accord .

Une progression constante

Depuis 2021, l'intéressement est en constante évolution en passant de 913 € versés en 2022, à 1213 € en 2023.

L'intéressement vous sera versé sur la fiche de paie du mois de mai et ce, quels que soient votre grade et votre statut.



Focus sur les critères permettant le calcul *

INDICATEURS FINANCIERS

EBITDA

Objectif dépassé
Montant : 580 €

IFP (investissement sur fonds propres)

Objectif dépassé
Montant : 228,73 €

INDICATEURS QUALITATIFS

Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt

Objectif partiellement atteint
Montant : 110 €

Taux d'engagement mesure sur le baromètre « C'est à vous »

Objectif dépassé
Montant : 90 €

Note de satisfaction globale au baromètre de satisfaction (BSC)

Objectif partiellement atteint
Montant : 100 €

Taux de réalisation des EIA

Objectif dépassé
Montant : 90 €

Trajectoire Carbone

Objectif dépassé
Montant : 160 €

*résultats arrêtés au 31 janvier 2024

À L'UNSA, PAS DE BLA-BLA, QUE DES RÉSULTATS !

Des négociations vont s'ouvrir pour permettre la signature d'un nouvel avenant à l'accord couvrant la période 2024/2026.

En votant UNSA-Ferroviaire, vous avez l'assurance d'un accord de haut niveau.

L'UNSA-Ferroviaire démontre, lors de chaque NAO et dans toutes les négociations, que le syndicalisme de proposition paie.

Nous continuerons à revendiquer et négocier des mesures d'augmentation générale des salaires et d'amélioration du pouvoir d'achat des salariés.

EN SAVOIR PLUS SUR VOTRE INTÉRESSEMENT

› **L'intéressement** ouvre également droit au placement de son montant, pour une durée de cinq ans, sur le plan d'épargne groupe (PEG), permettant à l'entreprise d'apporter un abondement.

En plaçant **1358,72 € brut** sur le PEG, vous bénéficiez de **272 € brut** d'abondement*, soit au total **1630,72 € brut**.

*pour un salarié n'ayant pas déjà bénéficié de l'abondement au titre de précédents versements sur l'année en cours, et en cas de placement de l'intégralité de la prime



**ÉCLAIRONS
L'AVENIR**

*Pour la défense de
nos métiers au sein des
mobilités de demain*

DU 28 MARS AU 4 AVRIL, POUR LES ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, MOI, JE VOTE UNSA !